

Décision

Générale

colonial

Décision n° 386 PERSONNEL EUROPEEN.

n° 386

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 mars 1947

Numéro JO
n° 3 du 30/03/1947

Date du numéro
30 mars 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 235 du 24 mars 1945 fixant les conditions d'organisation et de recrutement du personnel auxiliaire européen de la Côte française des Somalis

Vu la décision n° 965 du 8 août 1946 engageant Mme Moussard en qualité de dame em ployée auxiliaire à salaire journalier (1re catégorie) au service de l'information

Sur la proposition du chef de service de l'information.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Mme Moussard. dame employée auxiliaire (1re catégorie), affectée au service des informations. est admise au salaire mensuel pour compter du 1er mars 1947. Art. 2. — La présente décision sera pu bliée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.